



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Pouvoir : 01
Absents : 02

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 19 heures
Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de
M. LATAPY Christopher, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Sophie BAEZ, M. Francis DARTEYRE, Mme Christel VIDEAU, Mme Frédérique MONIER, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Guillaume ROBLES.

Étaient absents : Mme Céline JACCKEL, M. Mickaël GALISSAIRE, M. Romain OPILLARD qui donne pouvoir à M. Francis DARTEYRE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence CLEMENT-SALON

OBJET : D2026-029 Désignation d'un titulaire et trois suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.284 à L.290 et R.131 à R.148 ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire préfectorale relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial ;

Composition du bureau électoral :

Conformément à l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est constitué sous la présidence de Monsieur le Maire et comprend quatre assesseurs, soit les deux conseillers municipaux les plus âgés présents et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

Président :

Monsieur LATAPY Christopher

Assesseurs :

Monsieur Francis DARTEYRE
Madame Christel VIDEAU

Monsieur Guillaume ROBLES
Madame Julie BOUTOULLE

Déroulement du scrutin

Le Maire invite le Conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue pour l'élection du délégué titulaire puis des délégués suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 9
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Ont été élus :

Délégué titulaire :
Monsieur LATAPY Christopher

Délégués suppléants :

1. Monsieur OPILLARD Romain
2. Madame BOUTOULLE Julie
3. Madame BAEZ Sophie

Les élus ayant obtenu la majorité requise sont proclamés élus sans contestation.

Le procès-verbal des opérations électorales établi conformément aux dispositions du Code électoral est annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 5 juin 2026

Le Maire,

M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance

Mme Laurence CLEMENT-SALON

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.